



Pacte Civil de Solidarité (PACS)

**LE DÉPÔT DU DOSSIER EN VUE DE LA SIGNATURE DU PACS SE FAIT
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS EN PRESENCE DES 2 PARTENAIRES**

<https://troovrdv.com/mairie-de-canteleu/rendez-vous>

La date de la signature sera convenue avec l'Officier d'Etat Civil à l'occasion du dépôt du dossier.

PIECES A PRODUIRE

☐ **La convention de PACS** https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15726.do

En cas de questions à ce propos veuillez contacter la Maison de la Justice et du Droit de Canteleu ou un Notaire.

☐ **La déclaration conjointe de PACS** comprenant l'**attestation sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune** https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15725.do

ET POUR CHAQUE PARTENAIRE

☐ **La copie intégrale ou l'extrait d'acte de naissance avec mentions marginales** datant de moins de 3 mois à la date de la signature du PACS pour les partenaires français.

☐ **La pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité délivrée par une administration publique et copie de celles-ci.

**Pour les partenaires placés sous mesures de protection, merci de prendre l'attache
du service Etat Civil**

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE

☐ **La copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 6 mois, traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire.

☐ **Le certificat de coutume** établi par le Consulat ou l'Ambassade du pays d'origine.

☐ **Le certificat de non-Pacs de moins de 3 mois** à demander au Service Central d'Etat Civil service répertoire civil (si le partenaire est né à l'étranger).

☐ **Une attestation de non-inscription au répertoire civil** pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle, à demander par courriel au Service Central de l'Etat Civil, service répertoire civil (ce document est à demander si le partenaire étranger est domicilié en France depuis plus d'un an)

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/obtenir-un-certificat-de-non-inscription-au-repertoire-civil-et-ou-au>

IMPORTANT

Toute fausse déclaration est susceptible d'engager des poursuites judiciaires.